

DOMALIANCE 27
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 9 Allée Cérès,
67200 STRASBOURG
922 521 679 R.C.S. Strasbourg

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 MARS 2026
--

L'an deux mille vingt-six, les quinze février, à neuf heures,

Est présente :

- La société A2micile Europe, SAS au capital de 1.091.661 euros dont le siège est à 9, Allée Cérès – 67200 Strasbourg et immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 508 974 128, Représentée par Monsieur Joel Chaulet, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

Associée unique de la société DOMALIANCE 27

A prise les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social et modification corrélative des statuts,
- Changement de dénomination sociale
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique de la Société décide à compter de ce jour de transférer le siège social de la Société au :

**9173 rue Berthelot,
Zone industrielle Saint Joseph,
04100 MANOSQUE**

En conséquence, modifier l'article 4 des statuts de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique de la Société décide à compter de ce jour de modifier la dénomination de la société. La nouvelle dénomination de la société sera : **A2MICILE 04.**

Par conséquent, l'article 3 des statuts sera modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination sociale est : **A2MICILE 04**

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du montant du capital social. »

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, aux fins d'accomplissement des formalités requises.

Fait le 13 mars 2026 en (1) exemplaire original

A2MICILE EUROPE SAS,
Représentée par Joel CHAULET
Associé unique

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Chaulet', is positioned below the printed name of the representative.